

Question 1

Est-ce que les accréditations issues d'autres Universités reconnues au Canada seront acceptées, ou elles doivent être absolument de l'institut de l'université de l'Ottawa ?

Réponse 1

Les accréditations issues d'autres Universités seront reconnues comme un atout de la part des évaluateurs, par contre, la formation de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'université d'Ottawa est obligatoire, car nos modules de test d'expression oral ont été développés spécifiquement selon cette formation.

---

Question 2

Est-ce que le proposant doit nécessairement avoir 14 locaux dans les endroits mentionnés, s'il est prêt à se déplacer dans les locaux de la SCHL le cas échéant?

Réponse 2

Non, il n'est pas nécessaire que le proposant ait des locaux dans les endroits mentionnés car la majorité des évaluations sont effectués par téléphone

---